



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**Réunion plénière du vendredi 23 Novembre 2018  
18h30 – salle du Comité Directeur**

**Saison 2018/2019 - Procès-Verbal n°1**

**Date de convocation :** 9 novembre 2018

**Président :** **Dominique de la COTTE**

**Présents :** **Patrick TELLIER** et **Denis AHMED**, vice-présidents  
**Richard BRIE**, secrétaire  
**François DEBORDE**, représentant élu des arbitres au comité directeur  
**Thierry MABIRE**, représentant du comité directeur  
**Jean-Yves BARBIER**, **Didier GOSSELIN**, **Michael HERGAULT**, **Paul HERGAULT**,  
**Stéphane LE PUIL**, **Quentin LOURI**, membres

**Assiste :** **Georges DOLD**, secrétaire général du District

**Excusés :** **Bertrand VOISIN**, président du district  
**Jean-Pierre AUGER**, **Karl DAVID**, **Michel GOSSELIN**, **Guy ZIVEREC**, membres

**Absent :** **Vincent DROUARD**, représentant des éducateurs

**Dominique de la COTTE** ouvre la séance, remercie l'ensemble des membres présents et excuse l'absence de **Bertrand VOISIN**, président du district, pris par d'autres obligations.

Les procès-verbaux des réunions du 15 juin 2018 (plénière) sont adoptés.

## **1. Courriers ou mails reçus depuis le début de saison (Dominique de la COTTE)**

- Demande de **Georges DOLD**, souhaitant présenter sa candidature pour être « observateur », accord du bureau du comité directeur puis du comité directeur du District, la CDA valide cette candidature.
- Demande de **François HAMON**, souhaitant présenter sa candidature pour être « observateur », accord du bureau du comité directeur puis du comité directeur du District, la CDA valide cette candidature.
- Mail de **François DREUX**, observateur de la CRA, nous informe avoir observé un de nos candidats
- ligue et précise que cet arbitre est passé au travers de son match.

- Mail de Mr BINAULD Franck, arrivant du Nord le 01/01/2019, demandant des renseignements concernant la formation arbitre débutant.
- Mail de Mr CARDRON Jean-Michel, arbitre de District, se plaignant du nombre de kilomètres non rémunérés, fait en plus, dus aux barrages routiers.
- Mail du club de HASTINGS ROTS, constatant l'inversion du score lors ---- de leur match de 1/16 de coupe du calvados : rappel aux arbitres a plus de vigilance lors de la rédaction de la FMI.
- Mail du club de FC MOYAUX, demandant la désignation de 3 officiels pour le match FC MOYAUX / CA LISIEUX 2 le 09/12/2018, avis favorable de la CDA.
- Mail d'excuse de Mr MARTINET Andy, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail du club de CINGAL FC, concernant un match féminin arbitré par une personne en tenue d'arbitre se disant arbitre officiel : après vérification, cette personne n'est plus arbitre du district depuis le début de saison, n'ayant pas renouvelée sa licence.
- Mail du club de l'AS PERRIERES demandant la désignation d'un arbitre officiel en départementale 4 : la CDA ne pouvant pour le moment couvrir entièrement cette division, elle privilégie les clubs qui ne sont pas --- en infraction au statut de l'arbitrage.
- Mail d'explication de Mr PAUPY Kevin, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail d'excuse de Mr MESNIL Florian, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail d'explication de Mr GAZENGEL Paul, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail d'explication de Mr LEMAIRE Michel, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail d'explication de Mr DIGNE Anthony, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle.
- Mail du club de l'USC MEZIDON, constatant l'inversion sur la FMI entre deux joueurs, d'une sanction administrative : rappel aux arbitres a plus de vigilance lors de la rédaction de la FMI.
- Mail de Mr LEURETTE Damien, arbitre officiel démissionnaire, demandant à avoir accès à son dossier concernant une agression commise par un club en 2016 : la CDA lui répond de se tourner vers la commission de discipline pour cette demande, la CDA n'ayant pas accès à ces dossiers.
- Mail de Mr BOILLOUX Gaël, arbitre officiel nous informant de son arrêt pour raisons personnelles à partir de ce jour, le 18/10/2018 : mail adressé en copie à son club d'appartenance le FC TROARN.
- Courrier de Mr NEFOUSSI Azzedine concernant selon lui la dangerosité du terrain de COULONCES, club de troisième division du district : courrier transmis à la commission des terrains.
- Mail de Mr BROHIER David, du club de la JS AUDRIEU, dénonçant, selon lui, le comportement insupportable d'un arbitre officiel lors d'un match de son club en deuxième division de district : la CDA prend acte de ce mail et contactera l'arbitre pour explications.
- Mails de Mme CARDRON Beatrice, secrétaire du club de l'US MAISONS, ne pouvant, malheureusement, faute de moyen présenter un arbitre supplémentaire à l'examen d'arbitre débutant, elle rappelle que les volontaires sont denrées rares, qu'il y a de plus en plus d'arbitres qui arrêtent, n'ayant plus de motivation et de reconnaissance de la part des instances selon ses dires. Elle précise qu'il y a un gros malaise et que la CDA le sait bien, toujours selon ses dires : la CDA en prend acte ----  
---- et
- rappelle qu'elle met au mieux selon ses moyens financiers et humains tout en œuvre pour accompagner en priorité ses jeunes arbitres et qu'elle est bien consciente des difficultés des clubs en matière--- de recrutement.
- Mail de Mr RADIGUE Quentin, arbitre officiel nous informant de son arrêt pour raisons personnelles à partir de ce jour, le 04/10/2018 : mail adressé en copie à son club d'appartenance l'AF VIROIS.
- MAIL d'explication de Mr LEDARD Kylian, arbitre officiel pour non présence à une désignation officielle, faute de moyen de locomotion.

## **2. Point sur les effectifs (Dominique de la COTTE)**

Le District du Calvados compte actuellement 131 arbitres (contre 159 à la fin de la saison 2017/2018) dont 16 jeunes.

42 arrêts et 2 en année sabbatique.

Un point est effectué sur les situations personnelles et médicales d'un certain---nombre--- d'officiels.

## **3. Formations (Patrick TELLIER)**

Concernant la formation d'arbitres débutants organisée du 27 au 29 juillet 2018 ----- au CSN à HOULGATE, il est à déplorer le niveau ainsi que la disponibilité des stagiaires, 16 candidats présents, 10 reçus (08 seniors et 2 jeunes).

La deuxième formation a eu lieu du 02 au 04 novembre 2018, également au CSN d'HOULGATE.

21 candidats présents, 18 reçus (12 seniors et 6 jeunes dont 1 féminine)

Soit un total, après les 2 formations, de 28 arbitres supplémentaires.

La troisième et dernière formation aura lieu du 18 au 20 janvier 2019 au CSN d'Houlgate, pour rappel, les dossiers complets doivent parvenir au District du Calvados pour le 31 décembre 2018 dernier délai.

Les dossiers administratifs sont gérées par le District et dirigés vers l'IR2F dès qu'ils sont complets, les dates sont définies par la CRA et pour la saison entière, les réservations des sites sur proposition des CDA seront faites par l'IR2F et réglées par la LIGUE DE NORMANDIE (versement des 90€ à la Ligue).

## **4. Désignations (Dominique de la COTTE – Denis AHMED)**

Aucun problème particulier n'est à signaler concernant les seniors et U 18, si ce n'est les absences aux désignations qui sont en légères augmentations par rapport à la saison dernière et ceux malgré l'amende mise en place.

Concernant les U 15, il est très difficile pour Denis AHMED de couvrir l'intégralité des matchs U15 et la CDA souhaitait augmenter le montant de cette amende, ce que n'a pas souhaité le Comité Directeur du district du Calvados.

La saisie des indisponibilités, via le compte *MyFFF*, est quasi intégralement rentrée dans les mœurs malgré tout, une recrudescence d'indisponibilités de moins de 07 et 15 jours, voir encore moins, d'où la grande difficulté des désignateurs à faire les PV à plus d'une semaine. Cette situation ---- engendre de grosses

Difficultés aussi bien pour la CDA que pour les arbitres sérieux qui souhaitent avoir leur match au moins 15 jours avant.

## **5. Observations (Patrick TELLIER)**

Les observations avec un effectif de 17 observateurs seniors et jeunes se déroulent bien et Patrick n'a pas de retard à ce jour.

Pour rappel : 2 observations dont une inopinée en D1, 1 en D2, 1 en D3, 1 minimum en JAD, pas d'observation en D4.

Dès lors qu'un observateur signale un arbitre ; il est systématiquement vu dans la catégorie supérieure à la sienne pour validation ou non, il est ensuite désigné en catégorie supérieure si l'observateur approuve.

Des observations supplémentaires peuvent être effectuées dans toutes les catégories selon les rapports et Signalements et font l'objet d'un rapport à chaque fois.

Tous les observateurs seront réunis pour une formation obligatoire le vendredi soir 07 décembre où une analyse des premières observations sera faite par Richard BRIE, afin d'harmoniser les rapports et les observations de tous.

## 6. Jeunes arbitres (Denis AHMED)

24 arbitres jeunes à dispositions selon les indisponibilités

4 Candidats Ligue en Jeunes, à disposition de la CRA.

Il est à déplorer le manque de sérieux de certains dans le respect de leurs désignations.

Certains officiels âgés de 21-22 ans arbitrant actuellement en U15 seront désignés, par intermittence et avec un accompagnement, sur des matchs U18.

5 Jeunes Arbitres (après demande de la CDA aux volontaires) officient régulièrement comme assistant 2 sur des matchs seniors en régionale 3 le dimanche après-midi.

## 7. Stage Jeunes du 15 septembre 2018 (Denis AHMED)

Stage au Home Varaville sur la journée avec tests physiques et écrits.

Très bonne participation : 20 sur 26. Tous les arbitres ont réalisé les tests physiques et écrits.

Merci à la commune de Varaville pour le prêt des installations, terrain en herbe le matin et salle communale le midi pour le repas et l'après-midi pour l'écrit et les consignes.

## 8. Stage Seniors du 29 septembre 2018 (Dominique de la Cotte)

Stage au CSN d'Houlgate sur la journée avec tests physiques et écrits.

65 arbitres étaient présents, 16 étaient excusés et 04 absents non excusés.

Il s'est globalement bien déroulé et l'implication des stagiaires était bonne.

Intervention de Gérard LECOMTE, pour la commission d'appel et aussi pour la commission de discipline, il rappelle les arbitres à leur devoir sur la rédaction et la justesse des mots de leur rapport circonstancié, il répond ensuite à toutes leurs questions et interrogations.

Merci au Président du District Bertrand VOISIN, accompagné du Secrétaire Général, Georges DOLD, pour leur présence.

X Merci à tous les membres de la CDA pour leur participation et le travail accompli-----.

Merci à l'UNAF et François DEBORDE pour le pot de l'amitié.

### TESTS PHYSIQUES

D 1 : 13 présents – 1 échec

D 2 : 23 présents – 3 échecs

D 3 : 14 présents – 7 échecs

D 4 : 09 présents – 2 échecs

Stagiaires : 06 présents – aucun échec

65 présents : 13 échecs

## 9. Rattrapage des tests physiques et écrits du 18 novembre 2018 (Dominique de la Cotte)

20 arbitres étaient convoqués + ceux en situation d'échecs soit 33 arbitres convoqués, 19 arbitres se sont présentés. 3 arbitres n'ont pas fait les tests de par leur absence au stage et au rattrapage, 1 arbitre blessé le jour du rattrapage.

La CDA tient à remercier le club du SU DIVES CABOURG et son président, **Laurent MOINAUX**, pour l'organisation et l'accueil lors de cette journée, la Municipalité de Cabourg pour le prêt des installations.

## **10. Caisse de péréquation (Dominique de la COTTE)**

Aucun problème majeur à signaler, si ce n'est quelques petites difficultés de gestion en catégorie----- U 15 du fait du manque d'arbitre disponible pour couvrir l'intégralité du championnat.

La régularité des paiements (tous les 2 matchs) est bien respectée.

La CDA profite de cette occasion afin de remercier chaleureusement **Sylviane ENEU**, secrétaire comptable du district, pour son aide précieuse dans la gestion de cette caisse de péréquation.

### **À titre d'information aux clubs :**

**Toutes les coupes départementales sont désormais en caisse de péréquation. La seule compétition restant hors caisse de péréquation est le championnat de D4 ; les clubs visités doivent indemniser l'arbitre à l'issue du match.**

## **11. Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage (Dominique de la COTTE)**

Le président du district a de nouveau été interpellé sur le fait qu'aucun représentant calvadosien ne siège dans cette commission, une candidature retenue par la CDA : Michael HERGAULT.

Il sera demandé au Président du District de présenter cette candidature au Comité Directeur de la Ligue de Normandie.

La CDA s'interroge sur le quota de 7 matchs pour les arbitres débutants fixé par la commission régionale de statut de l'arbitrage et demande au président de réintervenir au Comité Directeur de ligue pour demander à ce que le quota soit revu et aligné sur le règlement du statut fédéral.

Actuellement la CRSA a défini les quotas de matchs des arbitres sans consultation de la CRA comme écrit règlementairement dans le statut Fédéral, soit 20 matchs pour les seniors et 15 pour les jeunes et obligation de 5 matchs du 01 avril au 31 mai.

7 matches pour les débutants, alors que le statut fédéral dit pour les débutants : au prorata du passage de l'examen.

La CRA a proposé au Comité Directeur de Ligue de Normandie de repasser au prorata, soit :

Pour les arbitres passant en juillet ou septembre : 20 matchs pour les seniors et 15 matchs pour les jeunes.

Pour les arbitres passant en novembre : 12 pour les seniors et 10 pour les jeunes.

Pour les arbitres passant en janvier : 08 pour les seniors et 06 pour les jeunes.

La Ligue de Normandie a mis sa décision en attente (malgré l'obligation du statut Fédéral)

La conséquence est que plus d'arbitres viennent à l'arbitrage que pour le statut et ne font que leurs 7 matchs, le Président de la CDA réinterviendra une fois de plus lors de la prochaine CRA pour que ce règlement soit remis au comité directeur de ligue afin de le respecter, demande sera faite aussi au Président du District pour intervention au prochain comité directeur de ligue.

## **12. Commission départementale de promotion de l'arbitrage (Dominique de la COTTE)**

Cette commission doit voir le jour, Le président de la CDA à contacter plusieurs personnes pour intégrer cette commission et force et de constater qu'il est très difficile de trouver de nouveaux bénévoles pour faire fonctionner la CDPA. Après un tour de table, Paul HERGAULT et Quentin LOURI se propose pour intégrer cette commission, le Président leur donne carte blanche afin de prospecter et constituer la commission.

## **13. Auditions et sanctions administratives**

Une réunion est prévue en janvier 2018 (comportements, absences à des désignations, aux tests physiques et questionnaire non réalisés).

Il est à signaler que la situation est meilleure que la saison dernière, notamment grâce à la mise en place de l'amende de 25 € pour tout arbitre qui n'honore pas sa désignation et ne fournissant pas de raison valable. Malgré tout, depuis le début de saison, une recrudescence d'indisponibilité a moins de quinze jours, rendant les désignations très compliquées à faire à moins d'une semaine, beaucoup d'arbitre se plaignant de n'avoir les désignations au moins deux semaines avant, le manque de sérieux de certains pénalise tous ceux X qui le sont et respectent les règles établies et les désignateurs.

#### **14. X ETRAF (Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage Féminin)**

Stéphane LE PUIL réfèrent des arbitres féminines du calvados nous explique les dispositions mises en place dès le week-end du 15 et 16 décembre pour désigner les arbitres féminines jeunes et Seniors en championnat de Ligue.

Les présidents de CDA à leur demande ont été réunis le 28/11/2018 par la CRA et les membres de l'ETRAF, afin de clarifier les choses et dissiper les malentendus, en effet certaines décisions n'avaient pas été

communiquées au--- CDA qui reste maître des promotions des arbitres féminines du District du Calvados en collaboration du réfèrent Stéphane LE PUIL.

La CDA retient les arguments de Stéphane et lui apportera son soutien et facilité afin de pouvoir travailler en collaboration avec la CDA.

#### **15. UNAF - Amicale départementale des arbitres (Michael HERGAULT)**

Michael fait un point sur les renouvellements et nous informe des dates à venir.

Paul nous informe d'un match amical entre un club et les arbitres.

Michael rappelle que tout arbitre adhérent à l'UNAF bénéficie du soutien et l'accompagnement des arbitres lors de convocations en commission, d'une protection juridique complète lors d'agression ou autres comportements subis et qu'il est donc important pour chacun d'adhérer à une amicale.

La CDA remercie l'UNAF pour l'achat des cartons jaune et rouge, l'amicale répond toujours favorablement aux demandes de la CDA. Encore merci Michael et à ton équipe.

#### **16. Règlement intérieur de la CDA 14**

Le règlement intérieur de la CDA est présenté aux membres après leur avoir été envoyé il y a quinze jours pour remarques et modifications éventuelles. Un débat s'instaure et chaque membre est consulté pour avis, certains membres souhaitent apporter des modifications et après avis de tous, toutes les modifications demandées sont validées et corrigées sur le projet.

Il sera présenté pour avis à la CRA du 11 décembre 2018, et ---ensuite présenté au prochain Comité Directeur du District du Calvados au mois de janvier 2019 pour validation.

Merci à Richard BRIE pour le travail effectué afin de remettre à jour notre RI.

#### **17. Infos du Président.**

**Dominique de la COTTE** évoque la question de la vérification des licences et de l'identité des joueurs depuis la mise en place de la FMI.

De nombreux clubs interpellent régulièrement la CDA, suspectant d'éventuelles tricheries de la part de leurs adversaires depuis la disparition des licences physiques, le comité directeur du district a donné (à l'unanimité) tout pouvoir à la CDA afin de mettre en place la vérification des identités des joueurs et dirigeants.

À partir du 01 janvier 2019, chaque match organisé par le District du Calvados de Football fera l'objet d'un contrôle systématique des identités des protagonistes par le corps arbitral.

Beaucoup trop d'erreurs faites par les arbitres sur la FMI (inversion de score, pas de score, mauvais score, signature, arbitre partant sans clôturer, sanctions administratives notées au mauvais joueur ou inversion entre avertissements et exclusions). La CDA rappelle au sérieux les arbitres lors de la rédaction de la FMI avant et après match, ce manque de sérieux ou d'empressement de rentrer au plus vite après le match est préjudiciable aux clubs, aux membres de commission du District et donc une perte de temps pour tous. La CDA réfléchit à ce problème et mettra des choses en places afin de sanctionner les récidivistes.

14 absences d'arbitres officiels désignés depuis le début de saison, la CDA souhaitait passer l'amende à 30€, refus du comité directeur.

65 indisponibilités à moins de 15 jours depuis le début de saison, le bureau du comité directeur a demandé à la CDA de faire un point sur novembre et décembre, à ce jour entre le 01 et le 23 novembre : 40 indisponibilités en 23 jours soit environ 120 changements en 3 semaines

Il devient donc impossible de faire les désignations à moins de 7 jours. La CDA, lors du prochain comité directeur, fera des propositions de sanctions financières envers les arbitres ne respectant aucune règle et n'ayant aucun respect envers les bénévoles qui les désignent. (Pour info un bénévole qui gère les désignations passe à peu près 2 heures par jour sur son temps pour palier à tous les changements ou réalisation des PV.)

Dominique DE LA COTTE nous informe que le problème est le même en Ligue et que Gilles BELLISSENT, pour la Basse-Normandie et Yvon LEGOZIOU, pour la Haute Normandie, cesseront tous les deux leur activité de désignateur.

#### **Achat d'équipements pour les stagiaires 2017/2018 qui ont renouvelés**

La somme de 1075€ (43 amendes) est disponible pour cet achat, le Président Bertrand VOISIN a validé le devis et 26 arbitres sont concernés et recevront une veste d'entraînement.

#### **Achat d'équipements pour les formateurs**

Un devis pour équiper 8 formateurs a été validé par le bureau du CD, et financé par le contrat d'objectif pour une somme de 1276€, cet équipement comprendra une veste d'entraînement, un pantalon, un sweat 1/4 zip et un coupe-vent.

Deux réserves techniques traitées par la commission, prochainement diffusées sur le site du District.

La CRA et la Ligue de Normandie ont dotés tous ses observateurs de badge d'identification plastifié (comme les délégués) afin qu'ils soient reconnus dans les clubs et puissent avoir accès officiellement aux vestiaires sans problème, la CDA voudrait aussi doter ses observateurs de badge (à moindre coût bien entendu).

## **18. Questions divers et tour de table**

**Thierry MABIRE** reconnaît la qualité du travail effectué par la CDA, se dit satisfait de faire partie de cette commission comme représentant du Comité Directeur et appuiera toutes les demandes de la Commission.

**Michael HERGAULT** réitère l'engagement de l'UNAF auprès de la commission et des arbitres du calvados et évoque la possibilité d'un prochain sponsoring pour la CDA avec un partenaire privé.

**Quentin LOURI** se dit satisfait de son intégration comme formateur---- et sa participation aux dernières formations débutant, étant initiateur en arbitrage, il souhaiterait dans un avenir proche passer la formation pour devenir Formateur Premier degré, bien entendu la CDA approuve cette demande et fera en sorte que cela puisse être pris en compte par la CRA le plus rapidement possible dès qu'une formation sera organisée.



**Didier GOSSELIN** se dit satisfait des observations inopinées et rappelle l'utilité de celles-ci, un point sera fait lors du stage des observateurs, mais il est d'ores et déjà acquis que l'expérience sera entérinée et Inscrite au règlement intérieur de la CDA.

\*\*\*\*\*

**Prochaine séance : sur convocation**

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h30.

**Le Président,**



**Dominique de la COTTE**

*Les décisions inscrites au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (courriel : [appel@foot14.fff.fr](mailto:appel@foot14.fff.fr) ; adresse postale : 4 avenue du Parc Saint-André 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR), dans le respect des dispositions figurant à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.*